

Image not found or type unknown



Avoir la garde de ses enfants apres un an de sursis

Par **tatali**, le **16/11/2008** à **20:23**

mon ex conjoint a pris un an de sursis et interdiction de quitter la ville sauf sur accord du juge, pour avoir battu et séquestre une personne avec deux autres personnes. Les un an étant écouler peut il obtenir la garde de ses enfants s'il en fait la demande. J'ai la garde des enfants depuis 4 ans.

Par **citoyenalpha**, le **17/11/2008** à **13:57**

Bonjourrrnil semble difficile voir impossible au vu des éléments possible pour votre ex d'obtenir la garde des enfants. rnToutefois rien ne s'oppose à ce qu'un droit de visite voir la garde temporaire (un week end sur 2) puisse lui être accordé. rnrrnIl appartient au juge des affaires familiales de statuer souverainement sur la demande de votre ex et suivant l'intérêt des enfants.rnrnRestant à votre disposition.